

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Les droits humains doivent être protégés de toute urgence

Index AI : AFR 62/29/98

DÉCLARATION PUBLIQUE

Il est à craindre que la situation des droits humains ne redeviennne désastreuse en République démocratique du Congo (RDC), a souligné ce jour (vendredi 7 août 1998) Amnesty International, au vu des vagues d'arrestations qui ont eu lieu dans la capitale, Kinshasa, et d'informations faisant état de nombreux homicides, notamment dans le Kivu, dans l'est du pays.

L'Organisation appelle toutes les parties au conflit et les gouvernements étrangers pouvant influencer sur la situation à faire en sorte d'empêcher toute nouvelle atteinte aux droits de la personne humaine.

Depuis le 2 août, Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des centaines d'arrestations arbitraires et illégales ont eu lieu à Kinshasa, concernant en particulier des membres de l'ethnie tutsi, des personnes d'origine rwandaise, des ressortissants de la RDC mariés à des Rwandais, et quiconque est considéré comme un sympathisant de la rébellion. Il semble que les opérations de ratissage se poursuivent dans la capitale et que de nombreuses personnes se soient réfugiées dans la clandestinité.

Par ailleurs, d'après des informations en provenance de Bukavu et d'Uvira, de nombreuses personnes ont été tuées et d'autres grièvement blessées au cours des derniers jours dans ces deux villes de l'est du pays. On sait que des civils non armés figurent au nombre des victimes. Les forces tutsi présentes dans la partie orientale de la RDC auraient également appréhendé un certain nombre de soldats katangais considérés comme fidèles au président Laurent-Désiré Kabila et les auraient emmenés vers des destinations inconnues.

L'Organisation a souligné l'impact inévitable de cette crise sur les pays voisins et le risque bien réel de voir la violence se propager au-delà des frontières de la RDC. Il est déjà avéré que plusieurs pays frontaliers jouent un rôle actif dans le conflit, en soutenant manifestement la rébellion. La présence de centaines de soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) a été signalée dans l'est de la RDC ; des membres des forces de sécurité burundaises auraient également franchi la frontière congolaise. Quant aux forces ougandaises, elles disposaient déjà de base établies dans l'est de la RDC avant que n'éclatent les affrontements actuels.

Amnesty International est d'autant plus préoccupée par les récents événements survenus en RDC que toutes les parties au conflit ont perpétré de graves atteintes aux droits fondamentaux ces dernières années, voire ces derniers mois. Depuis fin 1996, en particulier, des homicides de civils non armés ont été commis de manière généralisée par des membres de l'armée congolaise fidèles au président Laurent-Désiré Kabila et par des adversaires de son gouvernement, ainsi que par des membres des forces de sécurité rwandaises et burundaises. En outre, il est possible que d'autres groupes armés opérant en RDC – notamment les combattants connus sous le nom de Mai mai (Eau eau) ainsi que les membres des anciennes forces armées et milices rwandaises – ne s'engagent dans le conflit actuel.

La situation risque fort d'être aggravée par les déclarations incendiaires de certains responsables gouvernementaux congolais, qui appellent la population civile à prendre les armes et à mettre fin à ce qu'ils appellent l'aventure insensée des Rwandais au Congo.

Amnesty International exhorte les responsables politiques et militaires à s'abstenir immédiatement

de toute nouvelle déclaration provocatrice qui pourrait susciter de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux à l'encontre de civils tutsi ou de personnes d'origine rwandaise ou burundaise. L'Organisation rappelle à l'ensemble des belligérants qu'ils sont tenus de respecter les dispositions du droit international, tant dans le domaine humanitaire que sur le plan des droits humains. Ils sont en particulier liés par l'Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève adoptées en 1949, qui interdit à toutes les parties au conflit de prendre pour cibles les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, et prohibe en particulier à leur égard les actes de violence ou de torture, ainsi que les prises d'otages.

Amnesty International appelle les pays limitrophes, les organisations régionales et les autres membres de la communauté internationale à reconnaître la gravité de ce conflit et à demander que des garanties soient mises en place contre la poursuite des atteintes aux droits fondamentaux. Par ailleurs, elle prie instamment les gouvernements des pays limitrophes de permettre aux civils non armés fuyant les affrontements et les atteintes aux droits humains dont la RDC est le théâtre de se réfugier sur leur territoire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 2 août, des combats ont éclaté en RDC, d'abord dans la capitale, Kinshasa, et dans les régions orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, après que le président Laurent-Désiré Kabila eut ordonné le 27 juillet à toutes les troupes rwandaises de quitter le territoire congolais. La rébellion contre le gouvernement du président Kabila est dirigée par des soldats de l'ethnie tutsi, connus sous le nom de Banyamulenge, et des membres des forces régulières rwandaises, qui auraient pris le contrôle de la plus grande partie des villes de Goma et de Bukavu, après plusieurs jours de violents affrontements. Des combats ont également été signalés dans d'autres régions du pays, notamment dans le sud-ouest et aux alentours de la ville de Kisangani 1

